

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021  
N°96/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE HUIT NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du conseil, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

**PRESENTS** : ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G

**PROCURATION** : ABRAHAM-MOREL A. à PROCACCI T., SERRAILLE J. à CHABANY S.

**EXCUSE** : CATTANI JL.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Pauline ARRAR est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DISPOSITIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°6 –  
BUDGET PRINCIPAL 2021 – AJUSTEMENT DES CREDITS SUR  
OPERATIONS PATRIMONIALES**

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, explique aux conseillers municipaux qu'en avril 2019 la Caisse D'Allocations Familiales a versé une subvention de 880.00 € pour aide à l'achat de 10 tablettes numériques pour l'ALSH, comptabilisé par un titre N° 141/19.

L'imputation de cette subvention a été faite à l'article comptable 1316 : autres établissements publics locaux, or les tablettes n'étant pas des biens amortis, il aurait fallu imputer la subvention à l'article comptable 1328 : autres.

Il convient donc de rectifier l'imputation par un mandat au compte 1316 chapitre 041 et un titre au compte 1328 chapitre 041.

Mais pour cela une décision modificative du budget doit être prise pour prévoir cette dépense en opération d'ordre patrimoniale.

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre 041 : opérations patrimoniales article 1316 « autres établissements publics locaux »	+ 1000 €		-
Chapitre 21 : article 2183 « Matériels de bureau et matériel informatique »	- 1000 €		
TOTAL EQUILIBRE	0 €		0 €

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021 SLO  
ID : 038-213800717-20211109-D20211108\_96-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider la décision modificative N°6 du budget principal pour l'exercice 2021.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1 et suivants ainsi que son article L.2311-1 et suivants

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 18 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (F. DEUTSCH – J.M. GRENIER – N. MOLLARD – M. RIOU)**

**ADOpte** les modifications budgétaires du budget principal pour l'exercice 2021 de la commune telles que proposées ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 09 novembre 2021

Le Maire,  
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

